

COMMUNIQUE DE PRESSE

Nantes le 8 février 2019

La CCI Pays de la Loire se réjouit de la signature du Contrat d'Avenir entre le Premier ministre et la Présidente du Conseil régional.

Il est important qu'une nouvelle page de l'aménagement du territoire ligérien soit tournée après le renoncement du projet de Notre-Dame-des-Landes (dont l'abandon est d'autant plus difficile à justifier aujourd'hui que la fréquentation de l'actuelle plateforme aérienne a 7 ans d'avance par rapport aux prévisions).

Grâce aux actions conjointes du Conseil régional et de la Préfecture de région, les demandes de compensation ont pu être élargies aux enjeux de couverture numérique, d'économie de la connaissance et de la transition écologique.

Toutes les propositions ne sont pas à la hauteur des attentes du monde économiques, mais on notera un dossier ferroviaire dense en mesures concernant le TGV et les liaisons intrarégionales. On peut regretter que les travaux sur les nouveaux modes de signalisation (ERMTS2) ne soient déployés qu'à partir de 2023, mais la protection renforcée de plus de 70 km de voies LGV fiabilisera ces tronçons et sera appréciés par les entrepreneurs.

Dans le domaine de l'économie de la connaissance, outre la confirmation du Campus de la santé du futur sur l'île de Nantes et du Manufacturing à Bouguenais, le projet le plus emblématique est la reconnaissance par l'Etat, dans le cadre du PIA3, du Technocampus Electronique du Futur qui permettra d'asseoir la reconnaissance d'Angers comme capitale de l'électronique française. Les CCI des Pays de la Loire ont fortement soutenu ce dossier en 2017, au travers de WeNetwork et du World Electronic Forum.

Sur le défi de la transition écologique, la prise en compte de l'urgence de la problématique de l'eau avec un transfert de compétence à la Région est aussi une bonne nouvelle, tant le problème de l'eau devient prégnant pour les entreprises en terme de qualité et de quantité. Les CCI regrettent cependant que les problématiques de l'énergie du futur n'aient pas été prises en considération à la hauteur des enjeux et des opportunités industrielles qu'elles représentent pour l'Ouest, que ce soit pour l'éolien en mer, le stockage d'énergie (notamment via l'hydrogène) ou le développement des outils industriels de production.

Le contenu du Contrat d'Avenir sera intégré dans la réflexion prospective territoriale que mènent les CCI (la Vision des Pays de la Loire en 2050). Le résultat sera présenté le 2 juillet à l'occasion de la 2^{ème} édition du « Parlement des Entreprises ».

Contact presse : Alain Schlessier / directeur général CCI Pays de la Loire
06 85 90 34 71